



Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le lundi 20 septembre prochain, à 19 h 00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance est convoquée par le secrétaire-trésorier de la municipalité, conformément au pouvoir que lui confère l'article 152 du Code municipal de la Province de Québec.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Lecture de l'avis de convocation ;
3. Acceptation de la proposition la plus basse présentée relativement au financement des règlements d'emprunt 286-09 et 339-16 ;
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets ;
6. Période de questions ;
7. Clôture de la séance.

**Martin Beaudry**  
**/S/Secrétaire-trésorier**  
**2021-09-16**